



Instance participative Charmilles / Charles-Giron

Compte-rendu de la séance du lundi 8 octobre 2018

<u>Président</u> :	M. Nicolas Reuland	<u>Secrétaire</u> :	Mme Nadia Senft
<u>Présents</u> :			
<i>Enseignante</i> :	Mmes Sylvie Zurbriggen		
<i>Éducatrice</i>	Mme Nadia Makhoulf		
<i>Représentant GIAP</i> :	Mme Laure Grivet		
<i>Représentante</i>			
<i>Service des écoles</i> :	Mme Monique Lehmann		
<i>Représentants APE</i> :	M. Frank Matthey-Claudet et Frej Youssef		
<u>Excusés</u>			
<i>Enseignantes</i>	Mme Mafalda Godel Egri		
<i>Secrétaire</i>	Mme Nadia Senft		

Seul le genre masculin est utilisé, il renvoie indistinctement aux personnes des deux sexes.

M. Reuland ouvre la séance et accueille Mme Laure Grivet qui siège désormais à la place de M Olivier Grunder. Les secteurs parascolaires ayant été remaniés, ce dernier ne s'occupe désormais plus de Charmilles et Charles-Giron.

Parascolaire

Mme Laure Grivet précise que les effectifs du parascolaire croissent en moyenne de 6 % chaque année depuis 10 ans. Il en résulte une nécessité d'adapter les secteurs, ce qui a été fait à cette rentrée scolaire avec l'ajout de deux secteurs supplémentaires.

Mme Laure Grivet indique que les travaux sont terminés dans l'ancien appartement du concierge, à la satisfaction de tous.

Elle indique par ailleurs que les inscriptions sont désormais possibles via *e-démarches*. Il sera également possible d'excuser les absences par le biais de cette plate-forme dès janvier.

Des panneaux avec le nom des écoles seront prochainement réalisés par le parascolaire.

Écoles

Suite à la demande de l'APE, M. Reuland informe que tous les parents des élèves de Charles-Giron qui poursuivent leur scolarité aux Charmilles ont reçu un courrier pendant l'été, lequel les informait des modalités d'accueil de leur enfant aux Charmilles. Cette démarche sera systématiquement reconduite à l'avenir.

M. Reuland rappelle qu'il n'y a eu aucun nouvel octroi de dérogation cette année et que cela perdurera l'année prochaine et les suivantes. Il s'agit en effet d'anticiper une future augmentation des effectifs liée aux nouvelles constructions et de disposer de locaux pour accueillir les élèves qui habiteront sur le bassin de recrutement de l'école.

En vue de renseigner au mieux les parents des futurs 1P, le parascolaire, l'infirmière et l'éducatrice prendront également part aux séances d'information qui leur sont destinées. La composition des classes n'y sera plus annoncée.

APE

L'APE

- relève avec satisfaction que les animateurs du Giap aient porté un gilet jaune pendant deux semaines à la rentrée. Cela a grandement facilité leur identification.
- demande la pose de panneaux d'interdiction d'entrer dans les préaux pendant l'horaire scolaire. Mme Monique Lehmann se renseigne.
- souligne le fait que des Roms dorment derrière le mur d'enceinte de l'école et indique que cela génère de l'insécurité auprès des parents. Monsieur Reuland en informera la gendarmerie.
- demande à ce que le portail métallique côté poste soit ouvert entre 16h00 et 16h30, ce qui sera fait.
- s'enquiert de éventualité d'un accueil du GIAP entre 7h15 et 8h00. Mme Laure Grivet indique que si une dizaine de personnes en fait la demande, une analyse des besoins sera effectuée.
- souligne que les enfants ne bénéficient pas toujours de suffisamment de temps pour manger à midi. Elle souhaite prendre part à un repas pour mieux comprendre la situation. Mme Laure Grivet lui indique que cela est possible mais qu'il faut l'en avertir quelques jours à l'avance.

Service des écoles

Mme Lehmann informe de l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs aux Charmilles: Messieurs Jonathan Sansone et M. Liridon Mehmeti et M. Luis Antunes, apprenti.

Dates des prochaines séances « instances participatives »

11 février et 20 mai.

Horaire : 18h00

Lieu : école des Charmilles

	APE Association de parents d'élèves ape.ccg@gmail.com
	IP Instance participative (anciennement CoEt Conseil d'établissement)
ABRÉVIATIONS →	GIAP Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
	MQSJ Maison de quartier de Saint-Jean
	DGEO Direction générale de l'enseignement obligatoire